

EnR&R.4 Etudier l'élaboration du schéma directeur des énergies (consommations et productions d'énergies renouvelables)

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-04-01

Secteurs concernés **EnR&R - Branche Energie -**

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. L'éolien, solution la plus productive tout en limitant la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, est priorisé lorsqu'il s'accompagne d'un consensus local. Le solaire sera développé sur les espaces déjà bâtis ou artificialisés (toitures, parkings, ...). Cholet Agglomération soutiendra les projets d'agrovoltisme seulement si le projet a une maîtrise locale et présente une réelle confortation de l'agriculture en place. Quant au solaire au sol en zone agricole ou naturelle, il pourra être accompagné sur les friches après inscription au "Document cadre" (liste préfectorale en accord avec la Chambre Régionale d'Agriculture). La méthanisation viendra compléter le mix énergétique. Le développement des EnR se fera dans le cadre de la Charte locale "Charte en faveur d'un développement partagé des énergies renouvelables".

Le Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDEnR) est une démarche volontaire pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Cholet Agglomération affirme son ambition d'enclencher une dynamique de structuration de sa politique énergétique en élaborant le SDEnR en concomitance avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

L'Agglomération vise principalement à travers le SDEnR une articulation cohérente et systémique de la vision de long terme portée par la stratégie du Plan climat 2025-2031. Le SDEnR de Cholet Agglomération a pour ambition d'être à la fois colonne vertébrale, feuille de route et outil opérationnel de la stratégie énergétique territoriale. Il permettra de questionner l'organisation du système de consommation, de production et distribution d'énergie renouvelable sur le territoire. Son élaboration et sa mise en œuvre imposent non seulement une transversalité accrue interservices, mais aussi le renforcement des échanges et des interactions avec les partenaires extérieurs actuels et majeurs en matière d'énergie-climat.

L'élaboration d'un SDEnR à l'échelle territoriale passe par l'élaboration du diagnostic territorial, la production et l'évaluation de différents scénarios, et l'élaboration de la stratégie.

L'élaboration du SDEnR de Cholet Agglomération se fera avec le SIEML dès 2025.

Cible(s)

Elus, agents, partenaires locaux

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire
- Créer une culture climat locale afin de viser une sensibilisation et une meilleure information des habitants, usagers et élus.
- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'inscrit dans le cadre du SRADDET, du SCoT et du PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 + loi APER du 10 mars 2023

Evaluation initiale

Année de début	2025	Année d'échéance	2026	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Précarité énergétique - Émissions de GES - Productions biosourcées - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique

Moyen

Organisationnelle

Moyen

Financière

Faible

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Chef de servie Transition Ecologique

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Transition Ecologique

Élu référent Vice président en charge de Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

SIEML (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements

0 €

Frais d'exploitation

0 €/an

Moyens humains

0,5 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Indicateur(s) de suivi

(10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Nombre de zones pour le développement d'EnR identifiées (zones EnR)